



Syndicat National de l'Administration  
Scolaire et des Bibliothèques  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de Lille



Lille, le 7 juin 2007,

M. David GI POULOU  
Co - Secrétaire académique  
SNASUB - FSU

à

M. Jean Marc CAZAUDUMEC  
Secrétaire académique  
A&I - UNSA

Cher camarade,

Nous avons pris connaissance de ton courrier envoyé le 30 mai 2007 via le mail des établissements. Ce type de réponse ne donne pas l'image de la sérénité nécessaire à l'exercice de notre activité.

Nous ne souhaitons pas polémiquer inutilement avec les responsables d'une organisation qui semblent vouloir compenser quelques retards à l'allumage sur des dossiers intéressant l'intendance (comptes trésor par EPLE, tarifs de restauration, etc...) par l'outrance et l'énervement.

Tu nous as directement interpellés sur des positions syndicales et nous nous devons d'apporter une réponse. Ainsi je tiens à préciser que :

- notre action est tournée vers la défense des collègues et non pas dans une compétition entre nous. Les collègues en sont seuls juges. Nous ne contestons pas votre représentativité, tu dois avoir l'humilité, surtout dans cette académie de ne pas contester la nôtre.
- dans le cas précis de la procédure d'approbation des tarifs 2008 concernant la restauration scolaire des lycées, notre démarche date du 10 mai 2007 (cf. courrier et intervention directe au cabinet du président de région) et A&I s'est donné une position presque deux semaines après. La région n'avait alors aucune nouvelle de ces collègues "majoritaires". La FSU a été reçue par le cabinet du Président le 25 mai 2007 en aboutissement. SNES - FSU et SNASUB - FSU y participaient parce qu'également intéressés par ces questions (tarifs restauration, schéma régional permanent des formations et non carte scolaire comme tu le dis, la région n'ayant pas cette compétence). Sans doute que toutes les démarches ont porté et c'est tant mieux. La seule info que tu révèles est le report de la réunion prévue le mercredi 30 mai 2007. Il est même intéressant de voir combien cette info a pu arriver plus vite à tes oreilles qu'aux nôtres et nous avons demandé des explications à la Région. Il faut savoir cependant qu'en audience, il était évidemment acquis que les syndicats représentatifs des gestionnaires de lycées et LP y participent. Qui s'est montré efficace et réactif sur ce dossier ? Aux collègues de se faire une opinion.
- concernant les avancées indemnitaires dont tu fais part, tu soulignes la position de la FSU qui a refusé (comme la CGT, FO et la CGC) l'accord proposé alors par le ministre de la Fonction Publique. La réalité est que tous les fonctionnaires ont perdu, au moins, entre 1 et 1,3% de pouvoir d'achat en 2006 et que le retard accumulé s'est accru. La réalité est aussi que la question d'une refonte de la grille répondant aux revendications des agents mais aussi aux besoins de la fonction publique est restée entière (reconnaissance des qualifications, classements indiciaires, développement des carrières,...). En fait, en mettant en avant 500 millions d'euros de mesures hétéroclites reportées sur une minorité de fonctionnaires, le ministre a fait perdre en 2006 à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat environ 1 milliard d'euros en terme de pouvoir d'achat (2 milliards pour les 3 fonctions publiques) et sans doute autant en 2007. On peut difficilement concevoir un marché plus désavantageux ! Les organisations signataires minoritaires (CFTC, CFDT, UNSA) ont servi le jeu du ministre d'alors en rompant de manière scandaleuse l'unité syndicale issue des grandes grèves de 2006 de l'ensemble de la Fonction Publique sur les salaires et le pouvoir d'achat. Il fallait le rappeler. Il s'avère que la pratique des gouvernements successifs fait que les organisations non signataires d'un accord global ne peuvent participer à ses suites. Ce qu'A&I présente aujourd'hui comme des avancées, reconnues par toi comme modestes, sont les miettes

accordées alors par le gouvernement pour clore la question salariale sur laquelle il était en difficulté et créer la division syndicale dont il avait besoin.

- A&I - UNSA est une organisation représentative, bien entendu. Le SNASUB - FSU également. Nous sommes même la première organisation syndicale des personnels de l'administration scolaire et universitaire dans l'académie. C'est le choix des collègues. La qualité apportée aux informations des CAPA de mutations et d'avancement de ces derniers jours, les comptes-rendus publics et clairs que nous en faisons est à mon sens une réponse en soi à la question de la représentativité. Tu dois cependant entendre que cela ne dispense pas de l'action. Je vais t'en donner pour illustration un seul exemple qui concerne la situation du corps des CASU, où ton organisation détient tous les commissaires paritaires nationaux, même si vous êtes minoritaires en voix sur Lille. Cela n'a pas empêché que le corps n'ait jamais été revalorisé. Vous avez obtenu une indemnité spécifique (indemnité de responsabilité administrative) qu'un tiers des CASU ne touchait pas. Vous n'avez pu empêcher la mise en extinction du corps et dû valider cela comme une évolution inéluctable en privilégiant l'intérêt individuel sur les intérêts collectifs du corps. La sortie passe par les emplois fonctionnels selon vous. Ce faisant, dans un texte signé d'ailleurs par des collègues en Hors Classe et pour certains retraitables, vous invitez simplement l'ensemble des CASU à enterrer leurs projets archaïques et à se moderniser tout en sachant parfaitement que cela ne concernera qu'un petit nombre et ne sera pas réservé aux seuls CASU, c'est le principe des emplois fonctionnels. Nous ne nous résignons pas et soutenons la coordination nationale qui est issue d'un appel de nos collègues des académies parisiennes. Composées de collègues syndiqué-e-s au SNASUB - FSU, à A&I, et non syndiqué-e-s, cette coordination a été reçue au ministère le samedi 2 juin, à l'issue d'un rassemblement devant le ministère de l'Education Nationale, malgré l'opposition officielle de ton syndicat au niveau national. Le SNASUB - FSU sera reçu le 15 juin 2007. Tu vois, la représentativité est une chose importante quand on décide d'en faire quelque chose pour les collègues que nous représentons. C'est ce que nous essayons de faire résolument.

Je souhaite pour le bien de tou-te-s que l'exercice du droit syndical échappe à l'invective et à la fébrilité exprimée dans ce « besoin de reconnaissance » dont témoignent tes courriers. J'ajoute que la forme prise pour répondre à un collègue de l'académie en particulier me laisse songeur sur l'interprétation du « respect de l'individu » à laquelle tu te réfères syndicalement, ce dont je ne doute pas. Tu as pu constater que nous n'approuvons ni ne pratiquons cette forme-là. Les nombreux échos parvenus de toute l'académie me laissent à penser que c'est une vision largement partagée par les collègues.

Je souhaite que nos relations gardent la tenue d'un débat responsable quand c'est nécessaire et échappent à la polémique qui n'apporte rien, ni aux collègues, ni à leurs représentants que nous sommes.

Je t'adresse mes sincères salutations syndicalistes

David GIPOULOU